

LOI
LOI n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010 (1)

NOR: BCRX1010289L

Version consolidée au 9 mai 2010

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE : CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

TITRE IER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

RESSOURCES AFFECTÉES

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 - art. 46 (V)

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 2

I. — Pour 2010, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et le supplément des charges du budget de l'Etat sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes/dépenses brutes	900	0	
A déduire :			
Remboursements et dégrèvements			
Recettes fiscales nettes/dépenses	900	0	

nettes			
Recettes non fiscales			
Recettes totales nettes	900		
A déduire :			
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes			
Montants nets pour le budget général	900	0	900
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	900	0	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes			
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours			
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale			
Comptes de concours financiers		3 900	- 3 900
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			- 3 900

Solde général	- 3 000
---------------	---------

II. — Pour 2010 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	29,5
Amortissement de la dette à moyen terme	53,5
Amortissement de dettes reprises par l'Etat	4,1
Déficit budgétaire	152,0
Total	239,1
Ressources de financement	
Emissions à moyen et long terme (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats effectués par l'Etat et par la Caisse de la dette publique	188,0
Annulation de titres de l'Etat par la Caisse de la dette publique	2,5
Variation des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	1,2
Variation des dépôts des correspondants	27,0
Variation du compte de Trésor	14,9
Autres ressources de trésorerie	5,5
Total	239,1

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'Etat d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. — Pour 2010, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'Etat demeure inchangé.

SECONDE PARTIE MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPECIALES

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2010 CRÉDITS DES MISSIONS

Article 3

I. — Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 105 000 000 € et de 75 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. — Il est annulé, pour 2010, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 105 000 000 € et de 75 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la

présente loi.

Article 4

Il est ouvert à la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, pour 2010, au compte de concours financiers « Prêts à des Etats étrangers », une autorisation d'engagement et un crédit de paiement supplémentaires s'élevant respectivement à 16 800 000 000 € et 3 900 000 000 €, conformément à la répartition par compte et programme donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Article Annexe

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(Art. 2 de la loi)

Voies et moyens pour 2010 révisés

I. — BUDGET GÉNÉRAL

(En milliers d'euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	RÉVISION des évaluations pour 2010
	1. Recettes fiscales	
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	900 000
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	900 000

RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(En milliers d'euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	RÉVISION des évaluations pour 2010
	1. Recettes fiscales	900 000
16	Taxe sur la valeur ajoutée	900 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements	900 000

ÉTAT B

(Art. 3 de la loi)

Répartition des crédits pour 2010 ouverts et annulés,

par mission et programme, au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

INTITULÉ DE MISSION ET DE	AUTORISATION S	CRÉDITS	AUTORISATION S	CRÉDITS
---------------------------	----------------	---------	----------------	---------

PROGRAMME	d'engagement supplémentaires ouvertes	de paiement supplémentaires ouverts	d'engagement annulées	de paiement annulés
Action extérieure de l'Etat	"	"	1 553 885	1 179 510
Rayonnement culturel et scientifique	"	"	1 553 885	1 179 510
Administration générale et territoriale de l'Etat	"	"	1 250 000	900 000
Administration territoriale	"	"	277 778	200 000
Vie politique, culturelle et associative	"	"	694 444	500 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	"	"	277 778	200 000
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	35 000 000	35 000 000	6 767 766	6 439 829
Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	35 000 000	35 000 000	"	"
Forêt	"	"	1 431 167	"
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	"	"	"	797 951
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	"	"	5 336 599	5 641 878
Aide publique au développement	45 000 000	35 000 000	52 898	64 414
Aide économique et financière au développement	15 000 000	15 000 000	"	"
Solidarité à l'égard des pays en développement	30 000 000	20 000 000	"	"

Développement solidaire et migrations	”	”	52 898	64 414
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	”	”	231 323	209 688
Lien entre la Nation et son armée	”	”	34 804	34 190
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	”	”	196 519	175 498
Défense	”	”	16 836 788	10 857 800
Environnement et prospective de la politique de défense	”	”	1 720 074	1 367 594
Préparation et emploi des forces	”	”	11 982 640	7 624 876
Soutien de la politique de la défense	”	”	3 134 074	1 865 330
Direction de l'action du Gouvernement	”	”	664 554	583 104
Coordination du travail gouvernemental	”	”	600 982	513 381
Protection des droits et libertés	”	”	63 572	69 723
Ecologie, développement et aménagement durables	”	”	17 527 484	12 780 087
Infrastructures et services de transports	”	”	9 070 912	7 909 773
Sécurité et circulation routières	”	”	125 401	112 704
Sécurité et affaires maritimes	”	”	274 488	249 363
Urbanisme,	”	”	545 597	478 478

paysages, eau et biodiversité				
Prévention des risques	"	"	524 755	388 935
Energie et après-mines	"	"	5 828 090	2 617 049
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	"	"	1 158 241	1 023 785
Economie	"	"	272 709	571 558
Tourisme	"	"	272 709	230 242
Stratégie économique et fiscale	"	"	"	341 316
Engagements financiers de l'Etat	"	"	425 003	378 202
Majoration de rentes	"	"	425 003	378 202
Enseignement scolaire	"	"	3 377 731	3 088 302
Enseignement scolaire public du premier degré	"	"	67 187	61 317
Enseignement scolaire public du second degré	"	"	331 651	294 832
Vie de l'élève	"	"	2 978 893	2 463 555
Enseignement privé du premier et du second degrés	"	"	"	268 598
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	"	"	6 079 501	5 426 699
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	"	"	4 337 261	3 684 706
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du	"	"	33 435	30 226

secteur public local : expérimentations Chorus				
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	"	"	169 119	405 614
Facilitation et sécurisation des échanges	"	"	1 044 488	935 399
Fonction publique	"	"	495 198	370 754
Immigration, asile et intégration	"	"	150 838	134 755
Intégration et accès à la nationalité française	"	"	150 838	134 755
Justice	"	"	1 000 000	1 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	"	"	1 000 000	1 000 000
Médias	"	"	"	1 842 194
Contribution au financement de l'audiovisuel	"	"	"	1 147 988
Action audiovisuelle extérieure	"	"	"	694 206
Politique des territoires	"	"	684 693	601 947
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	"	"	684 693	601 947
Recherche et enseignement supérieur	"	"	28 520 186	12 304 902
Formations supérieures et recherche universitaire	"	"	17 367 358	1 739 517
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	"	"	3 415 632	3 415 632
Recherche dans les domaines de	"	"	1 821 750	1 426 005

l'énergie, du développement et de l'aménagement durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	"	"	2 554 803	1 748 084
Recherche duale (civile et militaire)	"	"	128 409	108 010
Recherche culturelle et culture scientifique	"	"	"	307 483
Enseignement supérieur et recherche agricoles	"	"	3 232 234	3 560 171
Relations avec les collectivités territoriales	25 000 000	5 000 000	"	"
Concours spécifiques et administration	25 000 000	5 000 000	"	"
Santé	"	"	1 072 329	999 702
Prévention et sécurité sanitaire	"	"	829 732	783 265
Offre de soins et qualité du système de soins	"	"	242 597	216 437
Sécurité	"	"	555 556	400 000
Police nationale	"	"	277 778	200 000
Gendarmerie nationale	"	"	277 778	200 000
Sécurité civile	"	"	13 650 804	11 015 476
Intervention des services opérationnels	"	"	248 505	204 057
Coordination des moyens de secours	"	"	13 402 299	10 811 419
Solidarité, insertion et égalité des chances	"	"	441 450	486 555
Lutte contre la	"	"	"	44 166

pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales				
Egalité entre les hommes et les femmes	”	”	9 765	9 686
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	”	”	431 685	432 703
Sport, jeunesse et vie associative	”	”	853 197	803 477
Sport	”	”	385 767	370 244
Jeunesse et vie associative	”	”	381 900	340 876
Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	”	”	85 530	92 357
Travail et emploi	”	”	565 478	519 434
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	”	”	123 561	146 203
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	”	”	441 917	373 231
Ville et logement	”	”	2 465 827	2 412 365
Développement et amélioration de l'offre de logement	”	”	1 033 097	1 161 644
Politique de la ville	”	”	1 432 730	1 250 721
Totaux	105 000 000	75 000 000	105 000 000	75 000 000

ÉTAT C

(Art. 4 de la loi)

Répartition des crédits pour 2010 ouverts au compte de concours

financiers prêts à des Etats étrangers

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

INTITULÉ DE MISSION ET DE PROGRAMME	AUTORISATIONS d'engagement supplémentaires ouvertes	CRÉDITS de paiement supplémentaires ouverts	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Prêts à des Etats étrangers	16 800 000 000	3 900 000 000		
Prêts aux Etats membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	16 800 000 000	3 900 000 000		
Totaux	16 800 000 000	3 900 000 000		

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 mai 2010.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

François Fillon

La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,

Christine Lagarde

Le ministre du budget, des comptes publics

et de la réforme de l'Etat,

François Baroin

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2010-463. Assemblée nationale : Projet de loi n° 2452 ; Rapport de M. Gilles Carrez, au nom de la commission des finances, n° 2460 ; Discussion et adoption le 3 mai 2010 (TA n° 453). Sénat : Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 424 (2009-2010) ; Rapport de M. Philippe Marini, rapporteur général, au nom de la commission des finances, n° 428 (2009-2010) ; Discussion et adoption le 6 mai 2010 (TA n° 104, 2009-2010).